## ÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

## UNIVERSITE DE BORDEAUX MASTER

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L613–1, D613–3 et D613–6;

Vu le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux et notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2013 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE DE BORDEAUX à délivrer des diplômes nationaux;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires; Vu les pièces justificatives produites par M. CYRIL NICARD, né le 25 mars 1991 à PESSAC (033), en vue de son inscription au Master;

Le diplôme de MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, à finalité RECHERCHE ET PROFESSIONNELLE, Mention CHIMIE, spécialité CHIMIE ET PHYSICO-CHIMIE DES MATÉRIAUX

mention assez bien

## est délivré à M. CYRIL NICARD

au titre de l'année universitaire 2013–2014, et confère le grade de Master, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Bordeaux, le 29 janvier 2015

Le titulaire

N° UNIVBOR 11340471

/2015201311197

Le Président

Manuel TUNON DE LARA

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Olivier DUGRIP